BIBLIOTHÈQUE
MUNICIPALE

RÈGLEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

Que peut-on faire à la bibliothèque ?

- Emprunter des livres, des DVD, des audio-livres, des magazines
- Aller sur internet
- Venir faire ses devoirs ou lire sur place

Quand la bibliothèque est-elle ouverte ?

- Lundi de 14.00 à 19.00 hrs
- Du mardi au vendredi, de 10.00 à 18.00 hrs
- Samedi de 10.00 à 16.00 hrs

Heures d'ouverture pendant les vacances scolaires:

- Lundi de 12:00-17.00
- Du mardi au vendredi de 9.00-12.00 / 13.00-17.00
- Samedi de 9.00-12.00 / 13.00-16.00

Pendant combien de temps peux-tu emprunter… ?

- Les livres, les audio-livres et les magazines pendant 4 semaines (prolongeables de 4 semaines max. sur le site www.a-z.lu)
- Les DVD, pendant 1 semaine (prolongeables d'une semaine max. sur le site www.a-z.lu)

Combien de choses peux-tu emprunter ?

5 en tout, avec une limite de 2 DVD et de 3 magazines

Est-ce que tu peux t'inscrire seul(e) à la bibliothèque ?

- Si tu as plus de 16 ans, tu peux t'inscrire seul(e) en présentant ta carte d'identité
- Si tu as moins de 16 ans, il te faudra une feuille signée par tes parents (cette feuille est à demander à l'entrée de la bibliothèque), une copie de leur carte d'identité et une copie de ta carte d'identité.

Combien coûte l'inscription ou l'emprunt des livres, DVD, etc. ?

L'inscription et l'emprunt sont gratuits !
L'impression coûte 0,10 € et la photocopie 0,15 € par feuille.

Quel genre de livre peux-tu trouver à la bibliothèque ?

Des BD, des mangas, des romans, des livres sur le bricolage, le sport, les animaux, le jardin, la cuisine, la musique, le cinéma, la religion, l'histoire... viens découvrir par toi-même.

En quelle langue sont les livres de la bibliothèque ?

En luxembourgeois, français, allemand, anglais, italien, portugais et serbo-croate.

Si tu cherches un livre du catalogue de la bibliothèque sur internet ?

- Tu vas sur www.stadhaus.lu
- un clic sur bibliothèque municipale
- un clic sur catalogue
- un clic sur catalogues → recherche avancée
- tu cherches selon le titre du livre ou l'auteur

Si tu casses, abîmes ou perds un livre, CD ou un DVD?

Tes parents reçoivent une facture pour le rembourser ou ils peuvent le remplacer.

Est-ce que tu peux prêter les choses de la bibliothèque à un(e) ami(e) ?

Non, car le prêt a été fait à ton nom.

Que se passe-t-il si tu ramènes tes emprunts en retard ?

Tu reçois d'abord 3 e-mails pour te rappeler de les ramener à la bibliothèque. Si après ces trois lettres, tu n'as toujours pas rendu tes documents à la bibliothèque, tes parents reçoivent une facture car les documents sont considerés comme perdus.

Combien de temps peux tu rester sur internet ?

Tu as accès à internet 2 heures par semaine, à moins que tu n'aies des travaux à faire pour l'école. Dans ce cas, tu peux rester plus longtemps.

Que se passe-t-il si tu perds ta carte de bibliothèque ?

On te la remplace gratuitement une première fois. Si tu la perds une deuxième fois, tu devras payer 5 €.

Qu'est-ce qui est interdit à la bibliothèque?
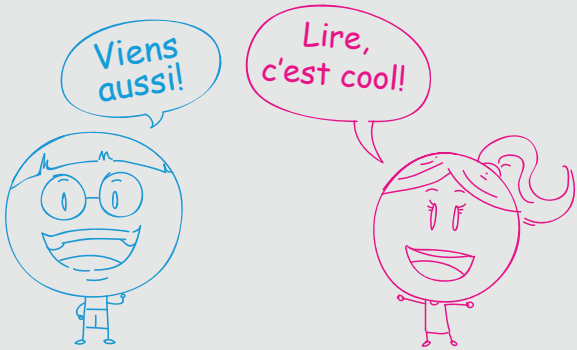
- manger et boire
- parler à haute voix et téléphoner
- apporter un animal